

*Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Michel RISACHER (ESI de Nemours) ; Béatrice ROMAGNY (ESI de Reims) ; Eric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil) ; Jean-Marc CHAUMELLE (ESI de Châlons) ; Valérie AUDOUARD (ESI de Paris-Montreuil) ; Fabrice GOLD-DALG (ESI de Paris-Montreuil) ; Arnaud SOUPEZ (ESI de Noisiel) ; Hervé PERESINI (ESI de Noisiel).*

*Présidé par Mme Stéphanie MAHO, Directrice intérimaire de la DiSI Paris-Champagne, ce CTL s'est tenu en présence de M. Philippe MERLE, Directeur de la DiSI Paris-Normandie et préfigurateur de la DiSI Ile-de-France, dont la mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> septembre prochain.*

Le premier réflexe de la Directrice, à la lecture de notre déclaration liminaire (lire en page 4), a été de se défaire sur la Direction générale quant aux mesures très brutales qui frappent nos services – fermeture de l'acquisition de données & scannage à Nemours au 1<sup>er</sup> septembre 2020, fermeture du plateau AT Amendes à l'ESI de Paris-Montreuil et retrait de la mission AT Services Centraux à Noisiel dès le 30 juin 2019 – en argumentant que ces conséquences du plan DARMANIN ne relevaient pas du CTL. « La DiSI met en œuvre des choix nationaux dont la discussion n'est pas de notre compétence. Sur les cartes de la géographie revisitée, a été engagée une démarche de dialogue. Je ne vais pas m'élever au-dessus de ma condition en restructurant la carte de la DiSI. » Dans son sillage, M. MERLE lui a prêté main forte : « Vous connaissez le contexte. Un responsable de service est le récipiendaire des orientations venues d'en haut, on ne peut faire fi du fonctionnement démocratique de notre système. Les directions déclinent ces orientations au niveau local et il n'est pas imaginable que cela marche autrement. Chaque instance ne peut discuter que des sujets qui sont les siens. On ne va pas se battre pour arracher des missions aux autres directions. Notre évolution n'est pas dans la même trajectoire que celle des services : nous sommes relativement préservés. Nous ne sommes pas dans une logique de concurrence. »

## Résumé des débats et analyse de la CGT Finances publiques

*L'ambiance de ce CTL fut tendue. Sensible entre tous, le dossier de la fin de l'ADO-SCAN de Nemours, dont quatre agents ont été conviés par la CGT et Solidaires, a occupé une bonne partie des échanges et a resurgi à plusieurs reprises tant la Direction locale a fait preuve de pusillanimité sur la question du devenir des 19 agents concernés. Il est aisé de renvoyer à d'autres instances des questions qui concernent directement la DiSI. Il est évident que le resserrement du réseau, planifié en haut lieu, a des conséquences graves : pour la seule Seine-et-Marne, les SIP-SIE de Nemours, Fontainebleau, Chelles sont destinés à la fermeture. C'est une catastrophe dont les conséquences humaines appellent des solutions. Celles-ci relèvent des directions locales, dont la nôtre.*

*Les discours du style : « c'est pas nous c'est eux », reviennent en fin de compte à accompagner la destruction de la DGFIP. La fermeture de l'ADO-SCAN fait partie de la géographie revisitée. La priorité d'un DiSI doit aller vers la conservation des missions et des emplois : il faut que nos responsables aient le courage de dénoncer la casse.*

*Une poignante interrogation demeure : l'annonce de la fermeture de l'ADO est très récente, ce qui impliquerait en toute logique que ses agents puissent participer au mouvement local de 2019, ne serait-ce que parce qu'ils souhaitent légitimement anticiper la situation dramatique, marquée par trop d'incertitudes, qui les attend l'année prochaine. Interpellé, M. MERLE a inlassablement soutenu que les règles du mouvement national sont inscrites dans les mécanismes de garantie des*

*affectations, avec priorité aux qualifiés, et qu'il n'est pas possible de traiter le problème hors du périmètre réglementaire, avant d'admettre que son intention était de maintenir les agents le plus longtemps en place jusqu'à la date de fermeture en confinant les possibilités de « sauvetage » au seul mouvement national de 2020.*

*Cette proposition ne brille guère par son réalisme si l'on s'en réfère à la « contribution » aux suppressions de postes qui frappe la DiSI chaque année et qui risquent fort, si l'on regarde les dernières confirmations d'intention du gouvernement, d'être effroyablement élevées. Il est de « coutume », dans les directions, d'appliquer cette contribution en supprimant des postes vacants. Si l'on ajoute à cette première amputation le fait que la géographie revisitée va faire du chemin entre-temps – à savoir que de nombreux sites de la DDFIP 77 vont fermer – les solutions de repli se réduiront drastiquement. De toute évidence, la Direction locale fait ici preuve d'une impardonnable légèreté.*

*D'autre part, pourquoi ne pas redistribuer des emplois issus de la réserve DGSSI, le « pot commun » issu des « suppressions pour redistribution » en vigueur cette année ? Là encore, M. MERLE tergiverse : selon lui ces emplois ne sont pas censés être fléchés et le nombre réel d'emplois vacants ne sera connu qu'après application du Projet de Loi de Finances, condition sine qua non même au cas où des candidats postuleraient pour du travail à distance (dont la DDFIP 77 a une certaine pratique).*

Devant l'indécision de la Direction, la CGT Finances publiques a proposé au Comité technique local de la DiSI Paris-Champagne réuni ce jour d'adopter la résolution suivante :

**« Le CTL de la DiSI Paris-Champagne réuni le 20 juin 2019 se prononce pour que le mouvement local du 1<sup>er</sup> septembre 2019 se déroule à l'ESI de Nemours :**

- **en respectant l'égalité de traitement de tous les agents, dont ceux de l'ADO ;**
- **en laissant la faculté à tous les agents, y compris ceux de l'ADO, de postuler pour le service de leur choix au sein de l'ESI. »**

➤ **Cette résolution a été soumise au vote et a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Malgré tout, les agents de l'ADO n'ont pas été autorisés à participer au mouvement local...**

## Sujets inscrits à l'ordre du jour

### Fermeture du plateau de l'AT Amendes (ESI de Paris-Montreuil)

Sa mission est transférée au PUV Particuliers ; cinq agents sont concernés par cette restructuration. Ils assurent les tâches suivantes : prise en charge de niveau 1 (alerte par formuel selon les termes du Parcours d'assistance rénové), traitement de niveau 2 (fonction reprise par les sites d'Amiens et Bordeaux), escalades vers les niveaux 3 et 4 (Maîtrises d'œuvre et d'ouvrage). Le transfert est prévu dès le 1er juillet, la fermeture au 1er septembre. Les mesures d'accompagnement ont consisté à recevoir les agents fin 2018 avant dépôt des demandes de mutation. Un membre de l'équipe a réussi l'examen d'analyste, deux autres rejoignent l'ESI de Montreuil et la DINR, deux sont maintenus au sein de leur ESI et devraient rejoindre la CID. En conclusion M. MERLE s'est contenté d'un satisfecit : *« nous sommes dans une logique de transfert de mission, ce n'est pas une fermeture avec suppressions d'emplois. »*

Bien qu'en accord avec les mesures d'accompagnement – mais déplorant le fait que cela implique aux agents d'exercer ailleurs – la CGT Finances publiques a rappelé son opposition à cette fermeture.

**Vote des représentants du personnel :**  
**Contre à l'unanimité : CGT (4 voix) ;**  
**Solidaires (3 voix) ; CFDT (1 voix).**

**Conformément au règlement, en cas de vote « contre » unanime, la Direction doit re-convoquer le CTL. Ce dernier s'est à nouveau réuni le 11 juillet. Aucun élément nouveau n'ayant été apporté, les organisations syndicales ont voté contre cette mesure, à l'unanimité et à titre définitif, sans que cela n'empêche notre Direction d'acter cette fermeture...**

### Réorganisation des DiSI au 01/09/2019

Les plate-formes budgétaires et de logistique seront réparties entre Versailles (logistique, budget pour partie) et Nemours – Versailles – Reims (budget). Le site de Reims apparaît excentré, ce qui induit que toute demande de mutation entre la DiSI Est et la DiSI Île-de-France devra passer par le mouvement national.

M. MERLE et Mme MAHO ont expliqué que les équipes RH seront implantées à la fois sur les sites de Versailles et Noisiel. L'érosion des postes côté ex-DiSI Paris-Champagne pourrait générer un certain bénéfice à Versailles dans le futur. *« Les emplois de Direction n'étant pas sanctuarisés, les équipes ont vocation à être rassemblées à terme à Versailles »*. Le terme en question, selon M. MERLE, peut être d'une durée comprise entre *« 2 et 15 ans... »* Plus sérieusement, s'il affirme *« qu'il n'y aura pas de suppression d'emplois à l'occasion de cette réorganisation »*, il pourrait y en avoir par la suite...

Peu rassurante dans ses allégations, la Direction a renforcé notre opposition résolue à cette restructuration et ses conséquences pour les personnels.

**Vote des représentants du personnel :**  
**Contre : CGT (4 voix) ; Solidaires (3 voix) ;**  
**Abstention : CFDT (1 voix).**

### Présentation du DUERP – PAP

Les propositions listées par la Direction tiennent compte des observations retenues au CHS-CT. La surprise extrême provoquée par l'annonce brutale de la fermeture de l'ADO de Nemours représente un risque psycho-social (RPS), lequel perturbe fortement les agents (fatigue anormale, manque de sommeil, angoisse). Personne ne réalise ni n'accepte cette décision. Pourtant, Mme MAHO a affirmé que *« l'attrition de l'activité n'apparaissait pas de manière évidente, mais assez clairement toutefois si l'on examinait les choses dans leur globalité. L'épée de Damoclès existait malgré tout car la baisse du papier est inéluctable en dépit d'un peu de "souffle" apporté par la mission notariale. Cela n'a pas enrayé la baisse tendancielle. »* M. MERLE a renchéri en affirmant sans rire *« qu'on ne peut pas inventer du papier à scannériser... »*

Pour les agents, les choses sont pourtant claires ! On est passé du « travail qui ne manque pas » à « plus de travail du tout » ! L'incompréhension est totale.

Ce RPS a donc été ajouté au DUERP à la rubrique 318. À l'intitulé des mesures de prévention envisagées figure la formule : *« un accompagnement personnalisé à effectuer avant l'établissement de la demande de mutation. »* Dont acte !

**Vote des représentants du personnel :**  
**Pour à l'unanimité : CGT (4 voix) ;**  
**Solidaires (3 voix) ; CFDT (1 voix).**

---

## **Bilan de la campagne d'évaluation 2018**

Portant sur la gestion 2017, le compte-rendu dénombre pour les 3 catégories 16 recours en Autorité hiérarchique, 10 appels en CAPL et 4 recours en CAPN.

À noter : la disparition dès cette année des CAPN de recours en évaluation, ce qui limite le niveau de recours administratif ultime à la CAPL, qui devient instance décisive. La CGT Finances publiques a rappelé à la Direction la nécessité pour les notateurs de respecter une cohérence entre les aptitudes à exercer des fonctions au grade supérieur et la qualité manifestement excellente d'un dossier, ce à quoi Mme MAHO a répondu que la cotation d'aptitude n'appelait pas nécessairement à commentaire.

## **Questions diverses**

### **Situation des emplois à la CID de Pantin (ESI de Paris-Montreuil)**

La CGT a rappelé une nouvelle fois la situation catastrophique dans laquelle allait se trouver la CID de Pantin (à l'instar de celle de Créteil) à compter du 1<sup>er</sup> septembre. En effet, seuls 5 emplois sur les 9 postes implantés seront pourvus, alors que cette CID assiste 3 Directions spécialisées ayant des besoins spécifiques.

Cette situation aurait été moins tragique si les 2 agents ayant obtenu leur qualification de PAU (respectivement en 2017 et 2018) n'étaient pas contraints de quitter ce service en septembre 2019 à cause du refus par la Direction d'y implanter 2 postes de C PAU.

Rappelons aussi que ces 2 agents se sont vus refuser la prime TAI depuis l'obtention de leur qualification, alors qu'ils exerçaient depuis leur recrutement en CID une activité informatique en tant qu'administratif. Ceci est en contradiction totale avec l'annexe 3 de l'instruction sur les mutations, ce qui a conduit chacun d'eux à un recours au Tribunal administratif encore en instruction.

**C'est une nouvelle illustration de décisions ahurissantes qui sont prises à l'encontre des intérêts à la fois des services et des agents. Cette situation est tout bonnement scandaleuse !**

---

### **Agents travaillant en horaires d'équipe à l'atelier d'Editique (ESI de Reims)**

La CGT a regretté que le logiciel de traitement des pointages signale ces agents en anomalie et donne lieu à des écrêtements, alors que le problème a déjà été signalé depuis un an. Déposer des demandes de récupération horaire dans ces conditions reste un exercice difficile. Mme MAHO a annoncé qu'une réunion de travail était planifiée pour fin juillet.

---

### **Point sur le Télétravail**

Dans notre DiSI on dénombre 9 demandes : 5 refus et 4 acceptations. Les refus sont liés à la nature des fonctions exercées (exploitation, assistance). M. MERLE a déconseillé aux exploitants de renouveler leur demande et annoncé qu'un nouvel appel à candidature aurait lieu en octobre. Pour rappel, il ne faut pas confondre les personnels qui travaillent de chez eux en astreinte avec les télétravailleurs, dont le dispositif réglementaire (absence d'indemnité spécifique) est sensiblement différent. Bien que les refus aient été explicités, la CGT se montre assez critique sur les moyens de recours dont disposent les candidats écartés, car en l'absence de CAPL, rien n'est prévu après l'avis de l'autorité hiérarchique, si ce n'est un recours devant le Tribunal administratif.

---

### **Rappel de rémunération lié au PPCR : ATTENTION et VIGILANCE !**

La CGT a remarqué que les agents de catégorie A et C devaient déclarer en tant que « revenu exceptionnel » le complément de rémunération lié au PPCR versé en 2018 au titre de 2017. La CGT a regretté que certaines Directions locales, dont la nôtre, n'aient pas communiqué ces informations sur Ulysse, au risque de mettre les agents en porte-à-faux vis-à-vis de leurs obligations déclaratives. Suite à notre intervention, M. Merle a annoncé qu'un rappel serait fait sur Ulysse.

---

### **Fermeture du plateau de l'AT Services centraux (ESI de Noisiel)**

Le transfert a été programmé vers les AT « Métiers de Direction » de Lille et Versailles au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Sur les cinq agents de l'équipe, un a été transféré à l'Hébergement et les quatre autres sont censés poursuivre la mission de pilotage de la CID au-delà du 30 juin. Comme nous l'avions écrit dans le compte-rendu du précédent CTL, cette fermeture nous a été initialement présentée motivée en partie par la nécessité d'« *abrégé les souffrances* » d'un service dont l'effectif serait trop restreint... La CGT reste vent debout contre cette mesure inique, d'autant que la mission est maintenue.



## Comité Technique Local du 20 juin 2019 de la DiSI Paris-Champagne

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente du Comité Technique local,  
Mesdames et Messieurs,  
Cher.e.s camarades,

Présente à ce Comité technique du fait de la proximité des congés estivaux et du resserrement du calendrier des instances, la section CGT Finances publiques de la DiSI Paris-Champagne soutient cependant sans réserve le mouvement de boycott qui se poursuit depuis plusieurs semaines dans les autres directions, tant est abyssal le fossé qui continue de se creuser entre nos deux camps. Dans un message qu'il a adressé le 6 juin aux différentes Organisations syndicales, le Directeur général FOURNEL affirme que la phase de concertation (terme dont il n'est pas inutile de rappeler qu'il s'agit basiquement d'un échange d'idées en vue d'un accord commun) précédant la mise en place du « nouveau réseau » de la DGFIP, « *doit être l'occasion d'un vrai dialogue sur nos métiers et notre organisation* ». Il ne tient qu'à lui-même de le démontrer... un CTR étant prévu pour le 9 juillet prochain. Car le moins que l'on puisse dire, c'est que cela fait longtemps que la Direction générale n'est plus en concertation qu'avec elle-même.

Aux usagers, qui ne peuvent en aucun cas faire face à toutes leurs démarches par voie dématérialisée, le gouvernement entend imposer le « tout numérique », un subterfuge qui lui permet de supprimer toujours plus d'emplois et de fermer toujours plus de postes au bénéfice d'une prétendue modernité, laquelle se traduit entre autres par une « mise au vert » des personnels censés rejoindre d'improbables points de contact.

Aux agents, la contre-réforme du statut des fonctionnaires veut généraliser le recours aux contractuels, malgré les risques de pression politique, une gestion des salaires et des carrières « au mérite », avec pour finalité le nivellement des rémunérations par le bas, une remise en cause globale du droit à mutation avec le suivi de la mission en cas d'externalisation et au final la sortie, appuyée par les ruptures conventionnelles, du champ professionnel initial.

Aux représentants du personnel, le gouvernement assène une remise en cause des instances paritaires en fusionnant CTL et CHS-CT au sein d'un nouveau Comité social d'administration, qui récupérerait en outre une partie des prérogatives des CAP, lesquelles perdent déjà en attribution sur les dossiers de recours sur l'évaluation et de mutation.

Le Groupe de travail informatique du 16 avril 2019 annonce, dans sa fiche n° 4, la disparition de 14 ateliers d'acquisition de données sur les 16 que compte notre administration. Sont pour l'instant épargnés ceux de Reims et Angers... A la DiSI Paris-Champagne, c'est peu de dire que cette décision scandaleuse a semé la consternation et l'écœurement, et pas uniquement parmi les collègues qui en sont victimes sur le site de Nemours. Après la liquidation progressive des ateliers d'édition et les fermetures en cours des petits plateaux d'assistances téléphoniques, c'est au tour des ateliers d'ADO-SCAN d'être sacrifiés, au mépris de l'opposition grandissante des agents informaticiens de la DGFIP qui se sont massivement mobilisés lors de l'appel du 9 mai.

**Au mépris de tout respect démocratique, c'est en voulant abréger le plus possible la discussion parlementaire que le gouvernement ambitionne de passer son projet de loi en procédure accélérée avant l'été, pour le mettre en œuvre dès le 1er janvier 2020.**

**La CGT Finances publiques refuse catégoriquement ce diktat et appelle les personnels à poursuivre et amplifier la mobilisation pour le retrait de ce projet de loi dévastateur dès le 27 juin, dans le cadre de l'appel intersyndical des organisations de la Fonction publique !**